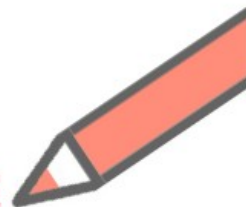


APPEL DES MAIRES POUR UN SERVICE PUBLIC POSTAL DE QUALITE



Nous exigeons des services publics de qualité et de proximité dans nos communes. Le service public postal doit répondre aux besoins de nos administrés.

Parce que le service public doit être géré dans l'intérêt général,

Parce qu'il n'a pas pour objectif premier de faire des bénéfices mais bien de répondre aux besoins de nos concitoyens,

Nous, maires, demandons à l'Etat, à la Poste et à l'AMF que le futur contrat de présence postale territoriale :

1. REDONNE AUX COMMUNES LE POUVOIR DE DECISION

Nous demandons à rétablir l'accord préalable des maires et des conseils municipaux pour les transformations de bureaux et de l'étendre aux modifications des horaires

2. DONNE SA JUSTE PLACE A LA CONCERTATION

Nos concitoyens doivent être consultés préalablement à toute modification du service public postal.

Les commissions de présence postale territoriale doivent devenir un véritable lieu d'échange et de débat entre la Poste, l'Etat, les élus, les usagers et les personnels.

3. UTILISE A BON ESCIENT L'ARGENT DES COMMUNES

Le fonds de péréquation c'est l'argent des collectivités (impôts fonciers non payés par La Poste) . Cela doit cesser , il doit être financé par la Poste et par l'État. Cela implique une réforme tournée vers la justice sociale et fiscale. il doit servir à investir dans les bureaux de poste, à en créer de nouveaux, à augmenter les lieux de collectes et de distribution, la qualité de service et les conditions de travail, à installer des DAB etc.

Nom : Prénom :

Commune : Fonction

Adresse mail :

A envoyer à laposteservicepublic@orange.fr

